



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 18430

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt et l'importance du développement de la langue des signes. Il lui demande si, complémentairement au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, elle envisage de promouvoir des initiatives, tendant au développement de la langue des signes, qui pourrait constituer un apport culturel essentiel pour, aujourd'hui, des enfants, et demain, des adultes atteints de surdité.

Texte de la réponse

La démocratisation de la culture pour tous les publics sans exception est un objectif prioritaire sous-tendu notamment par les missions suivantes : l'éducation, la formation et la médiation ; le droit à la culture et la lutte contre les exclusions par un programme d'apprentissage de la lecture et de l'écriture en liaison avec les bibliothèques. Cet apprentissage reste malheureusement une difficulté prééminente parmi les personnes malentendantes. Le ministère tente de leur en faciliter l'approche par une sensibilisation des bibliothécaires à leur accueil. Le ministère aide également aux éditions des publications bilingues qui lui sont proposées. L'accès au plus grand nombre des richesses patrimoniales continue d'être une mission fondatrice du ministère. Pour mémoire, de 1989 à 1991, les musées nationaux ont organisé des visites conférences pour les sourds avec des interprètes. De 1991 à 1993, des conférenciers sourds sont formés à l'histoire de l'art et aux visites en langue des signes et assurent aujourd'hui les visites dans les musées parisiens. En région, des actions sont aussi menées. La création théâtrale, lieu de prédilection des malentendants s'opère également avec l'expression de la langue des signes par le biais notable de l'International visual theater, qui travaille uniquement avec des sourds-muets - structure financée par les services déconcentrés du ministère. Le développement de la langue des signes est soutenu par l'Assemblée nationale d'où est diffusé le magazine télévisuel hebdomadaire « L'OEil et la main » destiné aux sourds et malentendants. Les chaînes publiques (France 2 et 3) ont contribué à cette action en programmant pour l'année 1997 près de 1 600 heures d'émissions sous-titrées auxquelles s'ajoutent les programmes d'Arte, bilingues. Après une phase de rejet de la langue des signes, entraînant un appauvrissement significatif des échanges, l'Etat s'investit dans les actions visant à réduire la mise à l'écart des sourds. Il s'efforce donc d'aider les associations nationales qui travaillent en complémentarité sur l'acquisition des deux modes de communication, gestuel ou oraliste, ce dernier pouvant être accessible à la plupart des sourds.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18430

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4522

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5834